



Evreux, le 18 juin 2026

Madame la Directrice Académique de l'Eure,

Lors de la Formation Spécialisée du vendredi 29 mai, les fédérations FNEC FP-FO, FSU et SE-UNSA de l'Eure ont voté unanimement l'avis suivant :

« Dans le cadre de l'examen du projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », les députés ont voté contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

La F3SCT 27 demandent à la DASEN de l'Eure d'abandonner la mise en place des 10 PAS dans l'Eure et, dans un contexte de suppression massive de postes d'enseignants par le gouvernement, d'utiliser, lors des prochaines opérations de carte scolaire, ces postes dévolus à ces dispositifs pour ouvrir des classes, créer des postes de remplaçants ou d'enseignants spécialisés intervenant directement auprès des élèves en situation de handicap ou en difficulté. »

Le 11 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers » qui acte la suppression des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) et l'arrêt de leur généralisation.

Le vote de la représentation nationale tient compte d'une réalité : les PAS sont massivement rejetés.

Nous en demandons l'abandon car ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves en situation de handicap bien au contraire.
Les PAS n'ont désormais plus aucune légitimité.

Alors que 2 PAS ont été créés à la rentrée 2025 dans le département, vous avez préempté 10 postes de PE sur les moyens des écoles publiques pour la création de 10 PAS supplémentaires à la rentrée prochaine.

Nous vous demandons donc, dès les prochaines opérations de carte scolaire du mois de juin, de supprimer les 10 postes prévus pour les PAS et de les réinjecter pour les postes classes.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame la Directrice Académique de l'Eure, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale de l'Eure, FNEC FP-FO et FSU